



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique agricole commune

Question écrite n° 10941

#### Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la revision a la baisse des besoins de credits dans le secteur agricole pour l'annee 1989. En plus des baisses enregistrees sur les budgets 1988 et 1989, soit 2,4 milliards d'ECU, qui se traduisent au niveau de la France par une moindre depense ou un reversement de 5,3 milliards de francs, la commission vient de faire connaitre une diminution des besoins de credits destines a l'agriculture de 210 M d'ECU (soit 1,5 milliard de francs environ) provenant de l'apurement des comptes de l'exercice 1986. La situation budgetaire previsionnelle pour 1989 sur les bases des estimations de la commission a la mi-janvier fait apparaitre une serie d'economies importantes dans un grand nombre de secteurs de production : 1o Pour le vin : 196 M d'ECU (faible niveau de recolte et baisse des Q a distiller) ; 2o Pour les cereales : 49 M d'ECU (bonne tenue des cours mondiaux et diminution de l'intervention) ; 3o Pour le sucre : 38 M d'ECU (bonne tenue des cours mondiaux et donc restitution moindre) ; 4o Proteagineux : 34 M d'ECU (reduction du montant de l'aide et bonne tenue des cours mondiaux) ; 5o Viande porcine et aviculture : 49 M d'ECU (restitutions plus faibles) ; 6o Produits transformes : 24 M d'ECU (restitution plus faibles) ; 7o Montants compensatoires : 51 M d'ECU (appreciation de la livre sterling). Il lui demande si les realites ne devraient pas servir a mieux prendre en compte, dans les futures negociations des prix, l'interet des producteurs concernes par cette evolution positive de la conjoncture budgetaire europeenne.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le solde provisoire de l'exercice 1988 etait positif de 2,4 milliards d'ECU sur l'ensemble du budget. La part de l'agriculture representait moins de la moitie de ce montant, soit 1 000 millions d'ECU. Cet « excedent » etait essentiellement du a un niveau eleve des cours mondiaux, conduisant a de moindres depenses communautaires pour les restitutions a l'exportation. L'autre facteur principal d'explication de cet excedent etait une perception de ressources propres superieure de 650 millions d'ECU aux previsions. Ce solde positif a conduit la Commission a deposer une lettre rectificative a son avant-projet de budget pour 1989 dans laquelle elle a procede aux annulations de credits qu'impose le respect du principe de l'annualite budgetaire. Cela a eu pour consequence de reduire l'appel de contributions des Etats membres pour 1989. La France a ainsi pu eviter le versement de 5 milliards de francs au budget communautaire, mais il ne s'agit pas de montants deja verses que la Commission retrocederait aux Etats membres. Il importe, par ailleurs, de preciser que la revision conjoncturelle du besoin de credits dont il est fait etat n'a pas de valeur juridique quant a l'autorisation de depenser. Si elle fait apparaitre un moindre besoin de 210 MECU, elle inclut egalement des augmentations (+ 151 MECU sur les oleagineux, + 64 MECU sur les fruits et legumes, + 58 MECU sur le tabac, + 220 MECU sur la viande ovine). Les recettes d'apurement des comptes qui compensent ces accroissements sont, par nature, imprevisibles. Plus generalement, les moindres depenses mentionnees reposent essentiellement sur des bases conjoncturelles et aleatoires : niveau de recolte (vin), etat des cours mondiaux (cereales, proteagineux), parites monetaires. Ces facteurs de reduction du besoin de credits en 1989 peuvent encore evoluer sensiblement durant l'exercice. La plus grande prudence budgetaire s'impose donc : s'il est aise de depenser moins que les montants autorises, l'honorable parlementaire mesurera en revanche la difficulte inherente a une procedure de

budget rectificatif et supplémentaire. Il convient, par ailleurs, de rappeler que, sur le plan communautaire, le conseil des ministres de l'agriculture a adopté un mécanisme d'aides transitoires au revenu visant à compenser les effets de la réforme de la PAC pour les agriculteurs en difficulté. Sur le plan national, le Gouvernement a arrêté un plan doté de 100 millions de francs en 1989 dont certaines mesures permettront aux agriculteurs éligibles d'étaler le paiement de leur dette sociale, selon une périodicité adaptée à leur situation. La Commission étudie actuellement l'insertion de ce plan dans le dispositif communautaire d'aides au revenu. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds d'allègement de la dette agricole (FADA), 2 milliards de francs seront consacrés sur trois ans, d'une part, à compenser l'alourdissement des frais financiers du aux évolutions de taux pour les emprunts contractés entre 1981 et 1986 et, d'autre part, à prendre en charge les intérêts des prêts pour les agriculteurs en difficulté. Ces mesures ont récemment reçu l'aval de la Commission. Le budget national participe donc de manière significative à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession agricole.

## Données clés

**Auteur :** [M. Goasduff Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10941

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1319